



Granby, le 27 mars 2018
Communiqué – pour diffusion immédiate

Lancement d'une pétition demandant un financement adéquat, dédié et garanti en travail de rue au Québec



Des organismes membres d'[Impact de rue Haute-Yamaska](#) et du [Groupe actions solutions pauvreté \(GASP\)](#) ainsi qu'une citoyenne se sont réunis ce matin, jour de dépôt du budget provincial, afin de lancer une pétition demandant à Québec de faire ses devoirs en matière de financement en travail de rue.

Denise Nadeau, citoyenne, Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP, Marc-André Morency, attaché politique de M. Bonnardel et Mathieu Frappier, organisateur communautaire du RSIQ invitent la population à signer la pétition en grand nombre.

Historique de la démarche

Grâce au soutien reçu par Sarah, travailleuse de rue à Granby, Denise Nadeau s'est sortie de ses difficultés liées à la consommation de drogue et d'alcool. Connaissant les bienfaits de cette pratique dont elle a bénéficié et se désolant de voir que les travailleuses de rue sont toujours débordées et peinent à répondre au nombre de demandes, Denise a initié, au printemps 2017, une pétition pour voir hausser le nombre de travailleurs de rue sur le territoire. Plus de 1 000 signatures papiers avaient été recueillies. Peu après le dépôt de sa pétition à Granby, deux travailleuses de rue supplémentaires se sont ajoutées à l'équipe, totalisant cinq employés à Granby et Waterloo. Bien que la pétition n'est pas entièrement à l'origine de cette augmentation, la démarche n'a pas nuit. Dans la foulée de cette première pétition, Denise et des organismes communautaires ont rencontrés le bureau du Député provincial de Granby, M. François Bonnardel. Au terme de celle-ci, ils ont décidé d'aller plus loin en diffusant une seconde pétition pour demander au Gouvernement du Québec d'assurer un financement adéquat, dédié et garanti en travail de rue. Le bureau de M. Bonnardel a d'ailleurs soutenu la mise en ligne de la pétition.

Enjeux actuels de financement

Les travailleuses de rue du territoire sont débordées et ne parviennent pas à répondre aux demandes grandissantes de la population. Le travail de rue est l'une des cinq priorités du comité itinérance Haute-Yamaska du Groupe actions solutions pauvreté (GASP) qui voudrait voir le nombre de travailleurs augmenter à neuf. « Avec six travailleuses de rue, nous serions en mesure de mieux répondre aux besoins des personnes éloignées des services à Granby et à Waterloo. En augmentant à neuf travailleurs, il serait possible d'optimiser les interventions au Centre-Ville de Granby et à Waterloo mais également de développer les services également dans d'autres municipalités rurales du territoire et ainsi agir davantage en prévention », décrit Nicolas Luppens, coordonnateur du GASP. Par ailleurs, le manque de financement a un impact sur les conditions de travail des travailleurs de rue dont le salaire est dérisoire par rapport au type d'interventions réalisées. Ceux-ci doivent également juguler avec un manque de fonds pour leurs activités d'intervention.

Si la Haute-Yamaska a pu bénéficier de deux travailleurs supplémentaires en 2017, le cadre de financement actuel est loin d'être garanti pour assurer la pérennité de ces interventions. Présentement, le financement en travail de rue provient de différentes sources mais n'offre pas de garantie à long terme. Les bailleurs

de fonds actuels en Haute-Yamaska sont le Ministère de la Justice par le Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité, la Table jeunesse de la Haute-Yamaska, la Ville de Granby et le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). D'autres territoires peuvent bénéficier d'enveloppes du Ministère de la sécurité publique ou de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI), par exemples.

Cet éparpillement des sources de financement est problématique. D'une part, les organismes qui gèrent le travail de rue doivent conjuguer avec une multitude de partenaires financiers ayant chacun leur propre outil de reddition de comptes, ce qui occasionne une perte de temps et un essoufflement à rendre un service qui n'est parfois pas la mission première de l'organisme. D'autres part, certaines ententes s'échelonnent sur une durée de deux à trois ans et n'offrent pas de garanties à plus long terme. Les décisions sont tributaires d'orientations des ministères ou des gouvernements et n'offrent aucune garantie de pérennité. Bref, le travail de rue n'est attaché de manière formelle au sein d'aucun ministère alors qu'il est reconnu au sein de différentes instances.

Des études récentes et sérieuses ont démontré l'efficacité du travail de rue, notamment auprès des jeunes en difficulté ainsi que dans la prévention de la délinquance juvénile et des gangs de rue¹. Les effets préventifs du travail de rue sont également observés en matière de santé sexuelle, de santé mentale et de toxicomanie²³⁴.

Impact du travail de rue en Haute-Yamaska

En 2017, les cinq travailleuses de rue du territoire ont fait près de **4 000 contacts**. De ceux-ci, on compte environ **1 200 personnes différentes**. Environ la moitié de ce nombre ont nécessité une intervention plus poussée, c'est-à-dire un accompagnement ou une référence.

Appuis nationaux

Plusieurs groupes nationaux ont formulé un appui à cette pétition, notamment le Regroupement des organismes communautaires québécois en travail de rue (ROCQTR), l'Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec (ATTrueQ) et le Réseau solidarité itinérance du Québec (RSIQ). La pétition sera ainsi diffusée aux quatre coins du Québec.

La pétition « pour un financement dédié, adéquat et garanti en travail de rue » peut être signée en ligne sur le site de l'Assemblée nationale à www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-7305/index.html d'ici le 24 avril 2018 et est disponible en format papier en contactant le Groupe actions solutions pauvreté au 450 378-0990 ou par courriel à gasphauteyamaska@gmail.com.

Par ailleurs, la *Coalition Impact de rue – Travail de rue Haute-Yamaska* tiendra son Assemblée de fondation le 10 mai, de 17h à 19h, au Partage Notre-Dame. Le mandat de cet organisme en émergence vise la consolidation et le développement de la pratique. Vous pouvez contacter cet organisme pour y assister.

- 30 -

Nicolas Luppens, coordonnateur du Groupe actions solutions pauvreté
(450) 378-0990, gasphauteyamaska@gmail.com

¹ CREVAJ, «Travail de rue à Montréal-Nord,» 2014

² TÊTREAUULT et GIRARD. «Rapport d'évaluation du projet Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?», 2007

³ MARTEL, « Le travail de rue : une pratique préventive auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang ?», 2008

⁴ MEESON, MARTEL, PRINCE et MONTMAGNY, «Rapport final d'évaluation : Quand le milieu communautaire québécois se mobilise pour prévenir l'adhésion des jeunes aux bandes marginales : vers des projets prometteurs», 2008